

# Le Notre-Dame



Notre-Dame-du-Rosaire, Édition juillet 2023

Les textes publiés dans « Le Notre-Dame » doivent être signés par leur auteur. Le journal se réserve le droit de refuser toute lettre à caractère de libelle ou d'abrégé un texte trop long. De plus, le journal n'assume aucunement la responsabilité des idées émises.

### **Tarifs 2023: Publicité**

Page entière : 15.00/mois—150.00/année  
1/2 page : 10.00/mois—100.00/année  
1/4 page : 6.00/mois—60.00/année  
carte d'affaire : 5.00/mois—45.00/année

Abonnement journal 35.00/année  
(Frais d'expédition seulement)

Prière de libeller votre chèque à :  
Municipalité Notre-Dame-du-Rosaire  
144, rue Principale  
Notre-Dame-du-Rosaire, Québec  
GOR 2H0  
Inscrire publicité mois ou année ou  
Abonnement journal

### **Comité des Loisirs**

Courriel : <loisirsndr@outlook.com>

Responsable : Pierre-Yves Bilodeau

### **Comité de la bibliothèque (Le Fureteur des Côtes)**

Téléphone : (418) 469-2802 poste 203

Responsables : Jackie Ouellet et Ghislaine Bernier

### **Comité d'action et de développement communautaire**

Courriel : cad.ndr@hotmail.com

Responsable : Patrick Collin

### **Chorale**

Responsables : Marielle L. Côté (418-469-2771)

Jacqueline Picard (418-469-2168)

### **Conseil de la Fabrique**

Téléphone : (418) 469-3423 (les jeudis 418-234-6344)

Responsable : Jacqueline Picard

### **Service incendie**

Téléphone : (418) 469-2761

Responsable : Gervais Landry

### **Centauree, laboratoire de cirque équestre**

Téléphone : (418) 469-3934

Responsable : Marie-Claude Bouillon

### **Accommodation NDR**

Téléphone : (418) 469-0001

Responsable : Caroline Pelchat, gérante

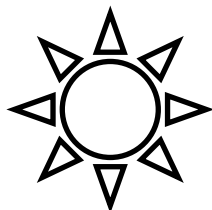
### **Journal Le Notre-Dame**

Responsable mise en page: Isabelle Lachance

Responsable contenu : Isabelle Lachance

### **Table des matières**

Municipalité.....	3-6
CAE.....	7-8
La Fabrique.....	9-10
La Bibliothèque.....	9
Accommodation NDR.....	11
Tout'Art.....	12
Jeux.....	13
Calendrier.....	14



En cas d'urgence faire le 911

Sur votre cellulaire \*911



Visitez le site internet de la municipalité: **[www.notredamedurosaire.com](http://www.notredamedurosaire.com)**

Constamment mis à jour, ce site vous informe sur les divers services offerts chez nous, et sur la vie municipale.

journalndr@hotmail.com



Date limite pour la prochaine parution 26 juin 2023  
Tout document reçu après cette date ne sera pas publié.

Merci.

# INFO-MUNICIPAL

Résumé de la séance régulière du conseil du 1er mai 2023

## **RÈGLEMENT N° 2023-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 90-01 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE « REM.1 », DE CRÉER LES ZONES « FC.12 » ET « SCM.5 », DE PRÉVOIR DES NORMES RELATIVES À L'IMPLANTATION DES MINI-MAISONS ET DES HABITATIONS DE LOISIR ET DE MODIFIER D'AUTRES DISPOSITIONS**

Un règlement modifiant le règlement de zonage no 90-01 est adopté lors de cette séance. Vous pouvez consulter le règlement au bureau municipal aux heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité [www.notredamedurosaire.com](http://www.notredamedurosaire.com)

## **RÈGLEMENT NO 2023-06 CONSTITUANT UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

Un règlement constituant un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection est adopté lors de cette séance. Vous pouvez consulter le règlement au bureau municipal aux heures d'ouverture ou sur le site internet [www.notredamedurosaire.com](http://www.notredamedurosaire.com)

## **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NO 2023-07 RELATIF À LA DÉMOLITION**

Un avis de motion est donné pour un projet de règlement relatif à la démolition et qui sera présenté à une séance ultérieure du conseil pour adoption avec dispense de lecture. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

## **SOUSSION ASPHALTAGE**

Nous avons reçu 3 soumissions pour l'asphaltage dont :

-Pavage Audet au coût de 290\$ la tonne pour le rapiéçage manuel et 180\$ la tonne pour le rapiéçage mécanique avant taxes

-JRM au coût de 315\$ la tonne pour le rapiéçage manuel et 195\$ la tonne pour le rapiéçage mécanique avant taxes

-Pavage Scellant Jirico au coût de 335\$ la tonne pour le rapiéçage manuel et 198\$ la tonne pour le rapiéçage mécanique avant taxes

Le Conseil mandate la firme Pavage Audet pour effectuer l'asphaltage des rangs de la municipalité.

## **SOUSSION DÉBROUSSAILLAGE**

Nous avons reçu 2 soumissions pour le débroussaillage dont :

-DSL au montant de 6248\$ plus taxes pour 2 passes zone 1 et 2 et 4 passes pour la zone 3

-Entreprise Godbout et Fils au montant de 4950\$ plus taxes pour 2 passes zone 1 et 2 et 4 passes pour la zone 3.

Le Conseil mandate Entreprise Godbout et Fils pour faire le débroussaillage.

## **DEMANDE CRÉATION ZONE TAMPON**

Le Conseil a adopté une résolution afin de demander au Ministère des Transports de faire la création d'une zone tampon de 70 km/h à l'entrée sud du village.

## **DEMANDE AU MTQ—RÉFECTION DE LA ROUTE 283 SORTIE SUD DU VILLAGE (CÔTE)**

Le Conseil a adopté une résolution afin de demander au Ministère des Transports de faire la réfection de la

\*\*\*\*\*

**Pour consulter l'intégralité du procès-verbal, visitez notre site internet [www.notredamedurosaire.com](http://www.notredamedurosaire.com)**

\*\*\*\*\*

# INFO-MUNICIPAL

Résumé de la séance régulière du conseil du 1er mai 2023

## Résumé des dépenses

Kevin Blanchet	Remboursement taxes	278.00 \$
Gervais Landry	Frais de déplacement et matériel	233.94 \$
Accommodation NDR	Remboursement prêt, 2 <sup>e</sup> versement subvention, petite caisse et matériel	55 550.33 \$
Vidéotron	Ligne téléphonique	45.26 \$
Telus	Téléphone	477.78 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 549.28 \$
Isabelle Lachance	Remboursement dépenses	76.74 \$
BMR Avantis	Matériel peinture	1 956.21 \$
CAUCA	Messagerie 3 mois	386.32 \$
Zoom	Renouvellement	229.95 \$
Campor	Vider bassins	6 280.34 \$
Ville de Montmagny	Cour municipale	236.28 \$
Alectron Analyse	Technicien eau potable	918.69 \$
Vidéotron	Cellulaire	52.96 \$
Esco Distribution inc.	Outil	677.20 \$
René Samson	Éclairage public	4 122.26 \$
Groupe CLR	Temps d'antenne radio pompiers	68.99 \$
9048-2688 Québec inc.	Tests d'eau	287.91 \$
BuroPro Citation	Photocopies	561.29 \$
LeFleuriste	Bouquet mortuaire	97.67 \$
Carquest	Matériel pompier	18.66 \$
Esco Distribution	Matériel pompier	1 115.26 \$
Patrick Chrétien	Matériel pompier	20.68 \$
Canadian Tire	Matériel pompier	201.22 \$
Municipalité St-Paul	Entraide incendie	821.74 \$
Pascal Nadeau	Frais de déplacement	50.00 \$
Groupe Négotel	Téléphone bureau et loisirs	193.77 \$
Ghislain Vézina	Travaux électriques à l'édifice	2 328.24 \$
Patrick Chrétien	Travaux caserne	30.00 \$
	TOTAL	78 866.97 \$

## Pour info :

### RÈGLEMENT SUR L'INSTALLATION DE PONCEAUX EN BORDURE DES CHEMINS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

**ARTICLE 1 :** Tout propriétaire est responsable et doit faire, à ses frais, l'entretien de son ou ses entrées privées et des ponceaux qui ont été installés;

**ARTICLE 2 :** Tout propriétaire qui doit construire, reconstruire ou procéder à la transformation d'une entrée doit obtenir un permis de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire. Le permis spécifiera, entre autres, la largeur de l'entrée, la longueur et le diamètre du tuyau, la pente du talus.

**ARTICLE 3 :** On distingue trois (3) types d'entrées : l'entrée privée, l'entrée commerciale et l'entrée principale de ferme. Dans le premier cas, la largeur carrossable de l'entrée privée est de six (6) mètres, dans le cas de l'entrée principale de ferme, la largeur est de neuf (9) mètres, quant à l'entrée commerciale, la largeur est de douze (12) mètres.

**ARTICLE 4 :** Les tuyaux doivent avoir un diamètre minimum de 450 mm (18 pouces). Les tuyaux doivent avoir un diamètre supérieur lorsque les ponceaux situés en aval et en amont ont des tuyaux avec un diamètre supérieur.

**ARTICLE 5 :** Les tuyaux doivent être en béton armé, classe IV et répondant à la norme BNQ 2622-120 ou en tôle ondulée galvanisée répondant à la norme BNQ 3311100 ou les tuyaux en plastique de marque Big (0) pour entrées privées seulement.

**ARTICLE 6 :** Lorsque la municipalité procède à l'élargissement ou à la construction d'un chemin, la reconstruction des ponceaux est à la charge de la municipalité, à l'exception des chemins à vocation forestière.

# Pour info : suite

**ARTICLE 7 :** Le propriétaire doit construire l'entrée de façon à conserver une pente minimale de 3% de la chaussée vers le centre du fossé, afin de permettre à l'eau de s'écouler vers le fossé. Dans tous les cas, la pente de l'accotement, vis-à-vis de l'entrée, devra être dirigée vers le fossé.

**ARTICLE 8 :** Il est défendu de faire les talus (tête de ponceau) en pierre et en ciment. Les talus doivent avoir une pente suffisante pour conserver le gravier sur le ponceau.

**ARTICLE 9 :** Après avoir obtenu le permis, le propriétaire riverain effectue les travaux de construction de façon intégrale et à ses frais, conformément aux conditions que comporte le permis qui lui a été accordé.

**ARTICLE 10 :** Lorsque les travaux sont terminés, le responsable de l'émission des permis en fait l'inspection. Si les résultats satisfont les normes, il en certifie la conformité. Dans le cas contraire, un avis est transmis au propriétaire, lui enjoignant de faire les modifications qui s'imposent. Si la non-conformité persiste après trente (30) jours, le responsable en avise la municipalité qui transmet le dossier à la cour municipale.

**ARTICLE 11 :** Quiconque contrevient ou ne se conforme pas à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement est passible d'une amende entre 100\$ et 1000\$ et des frais.

**ARTICLE 12 :** L'employé municipal est responsable de l'émission des permis et certificats.



*Anthony Mostert-Bellemare*  
*Propriétaire-Ebéniste*  
 boiseriesludiques@gmail.com  
 121, rue des Loisirs,  
 Notre-Dame-Du-Rosaire,  
 Québec, G0R 2H0  
 418 561-8534



## **RÈGLEMENT NO: 2020-04 :SUR LES FEUX EXTÉRIEURS**

3.1 Tout feu à ciel ouvert est interdit dans le périmètre urbain de la municipalité à moins d'obtenir une autorisation de l'autorité compétente.

3.2 Les feux extérieurs effectués lors de déboisement ou de nettoyage sur des terrains zonés commercial, industriel ainsi que sur les terrains de nouvelles résidences sont interdits à moins d'obtenir une autorisation de l'autorité compétente.

3.3 Le propriétaire de terrain en zone non urbaine, au sens du plan d'urbanisme de la municipalité, peut, entre le 1er novembre et le 31 mars de chaque année, obtenir un permis de brûlage d'une durée limitée de 15 jours. Le feu ne doit pas dépasser trois (3) mètres de circonférence par trois (3) mètres de hauteur. Le feu doit se tenir à plus de trente (30) mètres de tout bâtiment, forêt ou tous autres éléments combustibles.

3.4 Tout feu extérieur nuisant à la circulation, à la santé des personnes ou à la sécurité publique doit être immédiatement éteint par la personne responsable de celui-ci. Si la personne refuse ou n'est pas en mesure d'éteindre le feu, les frais seront défrayés par celui-ci.

3.5 Toute personne qui allume ou qui permet que soit allumé un feu extérieur doit agir de manière à prévenir ou à éliminer toute propagation des flammes.

3.6 Toute personne qui laisse un feu extérieur sans surveillance ou quitte les lieux avant que le feu ne soit jugé inoffensif par les autorités compétentes, contrevient au présent règlement.

3.7 Tout feu extérieur, en vue de détruire toute matière ligneuse abattue et coupée lors d'un déboisement effectué pour la construction de lignes de transport d'énergie, de routes ou de bâtiments est interdit à moins d'obtenir une autorisation de l'autorité compétente.

3.8 Toute personne qui souille la propriété de la municipalité devra procéder au nettoyage des lieux, à la satisfaction de la municipalité, dans les douze (12) heures suivant l'événement. À défaut d'y procéder, le contrevenant, outre toute peine, devient débiteur envers la municipalité des frais de nettoyage encourus par celle-ci.

4.1 En cas de vents violents ou de période d'interdiction de feu extérieur promulguée par une autorité gouvernementale, des précautions spéciales doivent être prises pour écarter tout risque d'incendie; le cas échéant, tout feu extérieur est interdit sauf pour le feu de cuisson et l'appareil de combustion.

4.2 Le brûlage d'herbe et de feuilles mortes est interdit en tout temps à moins d'obtenir une autorisation de l'autorité compétente.

### **TOUT FEU AUTRE QUE LE FEU DE FOYER**

5.1 Tout feu autre que le feu de foyer nécessite un permis auprès de l'autorité compétente.

## **FEU DE FOYER**

6.1 Les feux de foyer sont autorisés sans l'obtention d'un permis de brûlage sur le territoire de la municipalité

6.2 Les feux de foyer doivent se faire dans un appareil de combustion ou dans une aire de brûlage n'excédant pas 1 mètre de diamètre et de hauteur, soit la plus haute des flammes, et doivent être situés à une distance de cinq (5) mètres de la limite de propriété et à une distance d'au moins cinq (5) mètres de toute construction, de matières combustibles, d'un boisé, d'une forêt ainsi que de tout arbre ou toute haie

6.3 La municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire oblige l'usage d'un appareil de combustion grillagé et muni d'un pare-étincelles.

6.4 L'appareil de combustion ne peut être installé sur un balcon ou sur des matériaux combustibles.

6.5 La chambre de combustion ne peut dépasser un (1) mètre cube.

6.6 Lorsqu'une personne fait un feu de foyer, toutes les conditions suivantes doivent être respectées :

a) seul le bois libre de toute substance prohibée peut être utilisé comme matière combustible ;

b) les matières combustibles ne peuvent excéder l'appareil de combustion ou l'aire de brûlage ;

c) tout feu extérieur doit être constamment sous la surveillance d'une personne responsable ;

d) toute personne qui allume ou qui permet que soit allumé un feu dans un appareil de combustion ou dans une aire de brûlage doit s'assurer qu'il y ait de disponible sur place un moyen pour éteindre le feu rapidement, ce moyen pouvant être notamment un seau d'eau, un boyau d'arrosage, un extincteur ou tout autre dispositif semblable ;

e) nul ne peut permettre ou tolérer que la fumée provenant d'un appareil à combustion ou d'une aire de brûlage se propage dans l'entourage de façon abusive.

\*\*\*\*\*

**Pour consulter l'intégralité du règlement, visitez  
notre site internet [www.notredamedurosaire.com](http://www.notredamedurosaire.com)**

\*\*\*\*\*





Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate

## UNE SUBVENTION DE 2 400\$ POUR DÉVELOPPER VOS ACTIVITÉS COMMERCIALES EN LIGNE

Montmagny, le 7 juin 2023. – Le Centre d’aide aux entreprises (CAE) Montmagny-L’Islet, en collaboration avec la Chambre de commerce et d’industrie de la MRC de Montmagny (CCIM) est fier de promouvoir le Programme canadien d’adoption du numérique (PCAN) afin d’aider les entreprises du territoire à être encore plus innovantes et créatives dans l’univers du commerce en ligne. Pour le Québec, le gouvernement fédéral a choisi le Réseau des Sociétés d’aide au développement des collectivités et Centres d’aide aux entreprises (SADC+CAE) et la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) afin d’accompagner les entreprises dans l’obtention de la subvention.

Le programme PCAN permet d’aider les petites et moyennes entreprises (PME) à accroître leur présence sur le web et à adopter des technologies numériques ou à les moderniser. Pour les aider à tirer parti des possibilités du commerce électronique, les entreprises peuvent ainsi bénéficier de la subvention « Développez vos activités commerciales en ligne ». La subvention peut aller jusqu’à 2 400 \$ et permet la création ou l’amélioration d’un site web, l’achat de logiciels de sécurité, la mise en place d’une stratégie de marketing digital ou l’utilisation d’une plateforme de commerce électronique. Pour terminer, le PCAN met à la disposition des entreprises l’accès à un réseau de conseillers en commerce électronique pour obtenir des conseils et du soutien.

« Ce financement permet aux PME de prendre le virage numérique, d’augmenter les ventes en ligne, de sécuriser les données personnelles et d’améliorer le marketing numérique. Les entreprises admissibles des MRC de Montmagny et de L’Islet doivent absolument présenter une demande dans le cadre du PCAN. Ne manquez pas cette opportunité de renforcer la compétitivité et la croissance de votre entreprise grâce aux technologies numériques. » nous mentionne Mireille Thibault, directrice générale du CAE Montmagny L’Islet.

Pour soumettre votre demande ou obtenir plus d’informations, contactez sans tarder Christine Talbot au 418 248-4815 ou par courriel au [communication@caeml.qc.ca](mailto:communication@caeml.qc.ca).

– 30 –

Source :  
Christine Talbot  
Conseillère en communication et développement local  
418-248-4815  
[communication@caeml.qc.ca](mailto:communication@caeml.qc.ca)



**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

**Normand Gauvin président du CAE Montmagny-L'Islet**

Montmagny, le 2 juin 2023 – Le Centre d'aide aux entreprises (CAE) Montmagny-L'Islet a tenu son assemblée générale annuelle le 1<sup>er</sup> juin 2023, afin de présenter les faits saillants de l'année 2022-2023, une année exceptionnelle à tous les niveaux.

À cette occasion, le conseil d'administration a procédé à l'élection d'un nouveau président, M. Normand Gauvin, qui succède à Me Jean-Alain Lemieux. Le conseil d'administration tient à remercier Me Lemieux pour son travail remarquable durant les vingt-deux dernières années dont trois comme président. Soulignons aussi l'arrivée de M. Frédéric Jean au poste de vice-président et de Mme Mélyssa Talbot-Blais au poste de secrétaire. Quant à M. Denis Lavoie, il conserve son poste de trésorier. Notons l'implication de Mme Chantal Blanchette, Mme Guylaine Harton et Mme Lily Nadeau comme administratrice. « Je remercie mes collègues pour la confiance témoignée dans ce nouveau mandat. L'expérience et l'engagement des membres du conseil d'administration sont des atouts pour l'année 2023-2024 » de préciser Normand Gauvin.

Au cours de l'année 2022-2023, les trois grandes lignes d'affaires du CAE, soit le financement, l'aide technique aux entreprises ainsi que le soutien au développement économique local, ont permis d'investir dans les entreprises et organismes des MRC de Montmagny et de L'Islet. Le CAE a soutenu 15 entreprises avec le Fonds d'investissement régulier et 19 entreprises ont obtenu un prêt Stratégie jeunesse. Le Projet d'aide aux petites entreprises touristiques rurales (PAPETR) a quant à lui soutenu 11 projets. Au global, plus de deux millions de dollars ont été injectés dans notre économie.

Grâce au programme Virage vert, le CAE a permis de réaliser deux études, dont l'une pour l'utilisation de la biomasse et l'autre pour la réduction des GES. Un forum en développement durable a été tenu avec grand succès mobilisant près de 60 personnes.

« Dans la dernière année, notre équipe est intervenue à plus de 173 reprises dans divers dossiers. La majorité de nos interventions ciblait les entrepreneurs locaux et les commerces de proximité. Le CAE souhaite poursuivre ses actions dans la mise en œuvre et le déploiement de projets engageant et stimulant pour le milieu d'affaires » de conclure Mireille Thibault. L'aide du CAE aux entreprises d'ici est rendue possible grâce au soutien offert par Développement Économique Canada pour les régions du Québec.

En lien avec la ligne d'affaires du développement économique local, les activités ont été particulièrement diversifiées. Nous avons accompagné, entre autres les commerces de proximité, les travailleurs autonomes, les entrepreneurs et promoteurs, l'industrie touristique, les OBNL et nos partenaires de développement économique. Près de 30 occasions d'affaires ont été soutenues pour dynamiser le milieu.



# La Fabrique vous informe

## Paroisse de Notre-Dame du-Rosaire

### Feuillet du mois de juillet 2023

Date	Intention	recommandée par
09 juillet	9:00 heures Solange Gagnon	N. D. du Rosaire par Denis Fournier
30 juillet	09:00 heures Roland Morin	N. D. du-Rosaire par Andrée Morin et Vital Godbout

### Illumination Lampe du Sanctuaire

Date	
02 juil.	Remerciements à St-Antoine par Annette Collin
09 juil.	Reconnaissance à la Sainte Providence
16 juil.	Remerciements à Saint-Antoine par Annette Collin
23 juil.	Reconnaissance à la Sainte Providence
30 juil.	Remerciements Saint-Antoine par Annette Colin

### Illumination de la Vierge extérieure pour le mois de juillet 2023

Aux intentions de Jean-Pierre Després

### Illumination du clocher pour le mois de juillet 2023

Aux intentions de Annette Collin

\*\*\*\*\*

## Bibliothèque Le Fûreteur des Côtes

Prendre note que la bibliothèque municipale sera fermée tout le mois de juillet soit du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2023.

Nous serons de retour dès le mardi 1<sup>er</sup> août.

Nous vous souhaitons un très bel été.



# La Fabrique vous informe

## RAPPORT FINANCIER 2022 Fabrique Paroisse de Notre-Dame du-Rosaire

### Recettes

Postes	Montant
301 Quête	1 745,20
303 Capitation	2 680,00
304 Dons	1 040,40
309 Intérêts	739,68
390 Divers	435,35
328 Remboursements	375,99
341 Vente terrains	4 900,00
357 Prière & célébration	852,55
375 Fraternité et engagement	590,00

**TOTAL DES RECETTES** 13 359,17 \$

### DÉPENSES

Postes	Montant
517 Salaires+ D.A.S.	1 174,96
522 Remb. De Salaire	3 395,17
530 frais Déplacement	374,55
545 Assurances	1 015,34
555 Prière & célébration	381,45
562 Formation vie chrétienne	21,00
575 Fraternité et engagement	538,44
604 Administration	545,37
611 Divers	109,75

**TOTAL DES DÉPENSES** 7 556,03 \$

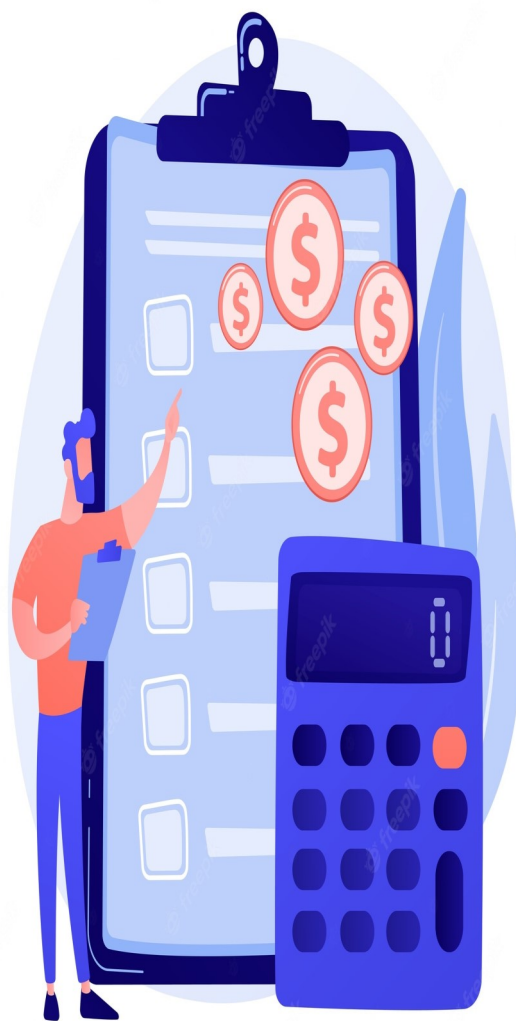
**EXCÉDENT DES RECETTES: 5 803,14 \$**

### CIMETIÈRE

<u>481 À 489</u> RECETTES	9 893,06 \$
<u>581 À 589</u> DÉBOURSÉS	7 043,40 \$

**EXCÉDENT DES RECETTES 2 849,66 \$**

**Emprunt du cimetière : 0,00 \$**





## **OFFRE D'EMPLOI**

### **ACCOMMODATION NDR RECHERCHE EMPLOYÉS(ES) TEMPS PARTIEL/FIN DE SEMAINE**

**Sous la supervision de la gérante, Mme Caroline Pelchat, l'employé(e) devra assumer les tâches suivantes: opérer la caisse enregistreuse et les appareils connexes, servir les clients à la caisse ou aux pompes, placer les marchandises dans les étagères, faire les inventaires, faire la pige des réservoirs ainsi qu'à voir à la propreté des lieux.**

**Les personnes retenues pourront commencer immédiatement. L'horaire de travail est la fin de semaine, heures à déterminer.**

**Les employés(es) devront être âgés de 14 ans et plus.**

**Faites parvenir votre curriculum vitae au 85, rue Principale, Notre-Dame-du-Rosaire, G0R 2H0 et/ou par courriel: [accommodation.ndr@outlook.com](mailto:accommodation.ndr@outlook.com)**

**Seulement les personnes sélectionnées seront contactées pour une entrevue.**

# TOUT'ART

Tous les Jedus pour tous ! (0 à 110 ans)  
au pavillon du 150ième  
13h à 16h  
Saint-Paul-de-Montminy

JUILLET			
06	13	20	27
Bulles géantes - SICA Atelier d'arts bulles à l'aquarelle	Danse country avec Johanne Lauzon Atelier d'arts animaux en collage	Cirque Flip Top Atelier d'arts peinture miniature - thème du cirque	Éducazoo Atelier d'arts création d'une marionnette animale
AOÛT			
03	10	17	24
Robotique avec RO <sup>2</sup> Techno Atelier d'arts estampes	Projet créatif avec Nadia Berghella/ musique par Cynthia Corriveau Atelier d'arts à la manière de Riopelle	Musique traditionnelle avec Benoit Bolduc Atelier d'arts tapisserie ancestrale	Percussions avec Daniel Lacombe Atelier d'arts création d'une oeuvre en matière naturelle

Mots cachés

# Les vacances



E	I	S	O	X	X	V	N	S	N	U	U	Q	K	R	X	L	O	M	J
E	T	T	E	N	U	L	A	O	G	X	Y	G	M	S	Q	Q	R	B	F
Q	U	S	H	W	E	N	L	P	A	U	R	A	F	Z	Y	B	F	D	L
J	E	W	W	E	D	L	X	U	M	R	O	B	N	L	G	W	K	B	I
W	X	G	D	A	A	C	W	C	P	B	F	D	E	G	U	Q	L	V	I
L	Y	A	L	B	C	U	Z	A	N	W	J	M	U	D	D	P	A	X	M
V	O	E	S	E	S	I	L	A	V	G	R	V	A	C	A	N	C	E	S
R	S	M	X	T	T	E	G	A	L	P	I	P	F	G	Z	T	F	T	D
R	O	N	B	O	C	R	M	E	S	O	L	A	I	R	E	U	V	H	L
H	V	C	H	A	P	E	A	U	Q	Y	M	N	T	S	E	F	Q	U	A
A	R	M	L	I	E	L	O	S	K	O	B	E	E	H	C	D	K	F	N
P	N	A	G	B	A	I	G	N	A	D	E	D	L	R	B	I	T	R	T
Z	A	C	W	D	P	T	V	D	W	C	A	W	L	U	W	S	N	E	F
G	Q	R	W	F	K	D	Q	V	M	N	L	O	I	E	M	E	O	E	B
R	C	D	A	L	U	E	P	I	O	J	R	B	U	L	C	L	O	T	T
Q	G	O	T	S	G	V	I	M	Z	R	E	L	J	A	F	B	H	W	K
G	U	C	L	G	O	X	I	F	M	A	V	M	Z	H	B	A	N	J	S
T	T	N	F	J	R	L	V	F	G	Z	Y	F	K	C	Z	S	K	M	L
Y	Y	G	N	F	G	L	L	R	A	U	A	V	P	A	L	M	I	E	R
W	G	L	W	J	O	A	B	Z	Y	I	Y	M	I	H	A	E	G	X	T

été  
vacances  
plage  
soleil  
sandales  
parasol  
palmier

vélo  
congé  
sable  
juillet  
valise  
chapeau  
piscine

baignade  
août  
crème solaire  
limonade  
lunette  
chaleur  
ballon

PT00011-motscachéslesvacances



tresorsdecharlemagne.ca

## Sudoku




Voici les résultats de la dernière édition

5	6	3	4	9	1	7	2	8
7	1	2	8	6	5	4	3	9
9	4	8	2	3	7	1	5	6
3	2	9	5	1	4	6	8	7
6	8	7	3	2	9	5	4	1
4	5	1	6	7	8	2	9	3
8	3	4	1	5	6	9	7	2
1	7	5	9	8	2	3	6	4
2	9	6	7	4	3	8	1	5

Difficulté : DIFFICILE No. 7770

2		9				6		
	4		8	7			1	2
8				1	9		4	
	3		7			8		1
	6	5			8		3	
1				3				7
			6	5		7		9
6		4					2	
	8		3		1	4	5	

# Juillet 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						<b>1</b> Biblio : 9:30 à 11h 
<b>2</b>	<b>3</b>  Séance du conseil	<b>4</b> Biblio:10h à 11h 18:30 à 20:00	<b>5</b> Biblio : 13:30 à 14:30	<b>6</b> Biblio:10h à 11h	<b>7</b>	<b>8</b> Biblio: 9:30 à 11h
<b>9</b>	<b>10</b> 	<b>11</b> Biblio:10h à 11h 18:30 à 20:00	<b>12</b> Biblio : 13:30 à 14:30	<b>13</b> Biblio:10h à 11h	<b>14</b>	<b>15</b> Biblio : 9:30 à 11h
<b>16</b>	<b>17</b> 	<b>18</b> Biblio:10h à 11h 18:30 à 20:00	<b>19</b> Biblio : 13:30 à 14:30	<b>20</b> Biblio:10h à 11h	<b>21</b>	<b>22</b> Biblio : 9:30 à 11h
<b>23</b>	<b>24</b> 	<b>25</b> Biblio:10h à 11h 18:30 à 20:00	<b>26</b> Biblio : 13:30 à 14:30	<b>27</b> Biblio:10h à 11h	<b>28</b>	<b>29</b> Biblio : 9:30 à 11h
<b>30</b>	<b>31</b> 	<small>©MicheZbinden.com</small>				

 Michel Zbinden / Calendrier 52DS